



ASNIÈRES-SUR-OISE
entre Nature et Histoire

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2025

- Date de convocation : 13 juin 2025
- Date d'affichage : 13 juin 2025
- Membres en exercice : 23
- **Présents : 15**
- **Votants : 23**
- **Pouvoir : 8**

L'An deux mille vingt-cinq, le dix-neuf juin à 20h00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le treize juin 2025 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Eric THERRY, Maire.

Présents : M. Eric THERRY Maire, M. Philippe MARCOT, Mme Paule LAMOTTE, M. Henri POIRIER, Mme Sylvie PESLERBE, M. Jacques LETELLIER, Mme Sandrine BONNETAIN Adjointes au Maire, M. Claude KRIEGUER, M. Alain BROCHARD, Mme Emmanuelle PONCHANT, Mme Audrey CLAISEN-BARTHELEMY, M. Jonathan ALLONGE, Mme Sylvie WILLEMIN, Mme Annick DESBOURGET et M. Michel BRAULT Conseillers Municipaux en exercice.

Pouvoirs : M. Serge LOPEZ donne pouvoir à M. Philippe MARCOT, Mme Karen RIAND donne pouvoir à Paule LAMOTTE, M. Franck LAGNIAUX donne pouvoir à M. Eric THERRY, M. Paulo SOBRAL donne pouvoir à M. Henri POIRIER, M. Olivier GAL donne pouvoir à M. Jacques LETELLIER, Mme Laurine RENARD donne pouvoir à Mme Sandrine BONNETAIN, M. Thierry BOLLER donne pouvoir à M. Michel BRAULT et Mme Sandrine LENTZ donne pouvoir à Mme Sylvie WILLEMIN.

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BONNETAIN.

DÉLIBÉRATION N°21/3.6.1 – CRÉATION ET ACTUALISATION DES TARIFS ÉTUDES ET PÉRISCOLAIRES

Vu le code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission Jeunesse – Enfance – Sport – Affaires Scolaires du 26 mai 2025 ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 28 mai 2025 ;

Considérant la nécessité d'actualiser les tarifs études et périscolaires afin de tenir compte de la décision de créer une étude surveillée avec goûter et un accueil périscolaire du soir ouvert aux élémentaires ;

Considérant la nécessité de simplifier la gestion des différents services par une tarification « à la journée » applicable à tous les services périscolaires ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la tarification modulée et applicable au service d'accueil périscolaire du soir des élèves de la maternelle et de l'élémentaire des deux établissements scolaires à compter du 1^{er} septembre 2025 comme suit :

Tarif Accueil Péri-scolaire du Soir*		Tarif Accueil Péri-scolaire du Soir**		Tarif Accueil Péri-scolaire du Soir**	
APS 16 h 30 - 19 h 00		APS 16 h 30 - 17 h 00 + Étude 17 h 00 - 18 h 00		APS 16 h 30 - 17 h 00 + Étude 17 h 00 - 18 h 00 + APS 18 h 00 - 19 h 00	
T1	3,10	T1	2,53	T1	3,77
T2	3,60	T2	2,85	T2	4,29
T3	4,25	T3	3,30	T3	5,00
T4	4,70	T4	3,63	T4	5,51
T5	4,85	T5	3,75	T5	5,69
T6	5,10	T6	3,98	T6	6,02

* Possibilité de sortir à partir de 17 h 00

** Le goûter est compris dans tous les tarifs APS

Approuve la modification des critères de réservation suivants à compter du 1^{er} septembre 2025 :

- la priorité d'inscription aux familles dont les deux parents travaillent pour l'ensemble des services mis en place.
- les réservations et annulations 48 h 00 avant et jusqu'à midi pour les Accueil Péri-scolaire du Soir (APS), l'Accueil Péri-scolaire du Matin (APM), l'étude, l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) du mercredi et la restauration scolaire.

Le Maire,



La secrétaire,